

Flash DMM European Equities

Compartiment de la sicav de droit belge DMM

Janvier 2014

Cet investissement s'adresse aux investisseurs ayant un portrait Dynamique



Afin de profiter de l'évolution des marchés, j'opte également pour des investissements dont le rendement n'est pas connu au préalable. En outre, pour certains investissements, je vise un rendement plus élevé. Dans ce cas, je suis disposé à prendre un risque sur tout le capital pour ces investissements.

Envie d'investir dans des fonds d'actions européennes ?

Pourquoi ?

- Le fonds vous garantit une large diversification entre les différents pays européens, secteurs et styles de gestion.
- La sélection et le suivi des fonds repris dans le compartiment sont assurés par une équipe de spécialistes au sein du gestionnaire des fonds Dexia Asset Management.
- Cette sélection suit un processus rigoureux, basé sur une approche quantitative et qualitative.
- Vous obtenez ainsi une approche « core/satellite ». Approche au sein de laquelle une majorité de fonds constituent la base du portefeuille (core) et sont peu remplacés ; d'autres fonds complètent le portefeuille (satellite) et sont achetés/vendus plus régulièrement et proactivement, en fonction de la situation des marchés financiers.
- Cette partie satellite permet d'investir dans certaines niches (petites entreprises, entreprises de type « value »...).

Points d'attention

- La perspective de croissance européenne s'améliore lentement, mais il n'y a toujours pas d'euphorie.
- Un euro trop fort pourrait freiner les exportations, ce qui peut mettre une pression supplémentaire sur la croissance.
- La volatilité du marché boursier peut resurgir, en raison des prochains tests de résistance pour le secteur bancaire.
- La réduction progressive des achats d'obligations aux États-Unis peut augmenter, temporairement et fortement, le taux d'intérêt, avec un impact négatif sur les marchés boursiers.
- Il n'y a pas de protection du capital.

Vous voulez plus d'informations ?

Allez sur www.belfius.be/publicationsinvestisseurs

- Vos investissements janvier 2014 :
DMM European Equities

Souscrivez dès à présent via Belfius Direct Net ou passez dans votre agence Belfius.

Votre conseiller financier vous fournira des explications complémentaires.

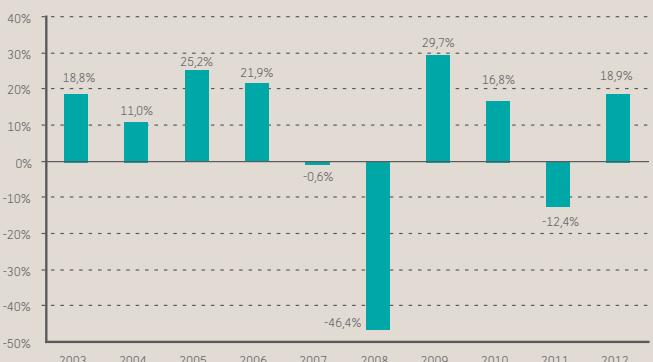
Évolution de la VNI (en EUR)

Compartiment DMM European Equities (CAP)



Rendement annuel de ces 10 dernières années

(hors frais/taxes) en EUR (%)



Rendement actuariel (calculé jusqu'au 4-12-2013 inclus)

Rendement	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création 16-07-2001
EUR	22,0 %	8,8 %	11,1 %	5,4 %	2,4 %

Ce tableau donne uniquement une indication du rendement qu'un investisseur aurait obtenu s'il avait détenu cette action dans le passé. Attention, les prestations du passé ne constituent aucunement une garantie pour les performances futures.

Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire sur www.belfius.be/fonds ou dans la presse financière.

DMM European Equities en bref

Politique d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Le compartiment investit principalement en droits de participation d'autres OPC de type ouvert qui, à leur tour, investissent en actions de sociétés établies et/ou exerçant leur activité économique principale en Europe (États membres de l'Union européenne). À titre complémentaire, le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts et/ou liquidités. Afin de réaliser les objectifs d'investissement et de couvrir le risque, il peut recourir à des produits dérivés (options, futures, swaps et opérations de change à terme). Ce compartiment s'adresse aux investisseurs souhaitant opérer une diversification à long terme de leur investissement tout en acceptant le risque associé aux fluctuations du marché européen des actions visé par la politique d'investissement.
Portrait d'investisseur	Dynamique
Devise	EUR
Durée	Pas de durée fixe
Souscription	
Prix de souscription minimum	Pas de prix de souscription minimum, souscription à la valeur nette d'inventaire (VNI) du jour, chaque jour bancaire ouvrable avant 12 h. Les souscriptions après 12 h s'exécutent à la VNI du jour suivant.
Type d'actions	Actions de capitalisation (plus-value potentielle, la VNI qui est versée en cas de vente peut être plus élevée qu'en cas d'achat) et de distribution (verse un possible dividende annuel en fonction des résultats).
Caractéristiques	
Valeur nette d'inventaire	Chaque jour bancaire ouvrable - publication dans <i>L'Écho</i> et <i>De Tijd</i> , ainsi que sur www.belfius.be/fonds .
Frais supportés par l'investisseur	
Entrée	Jusqu'au 31-01-2014 (12 h) : 40 % de réduction sur les frais d'entrée. < EUR 50 000 : 2,5 % EUR 50 000 - EUR 124 999 : 1,75 % EUR 125 000 - EUR 249 999 : 1 % ≥ EUR 250 000 : 0,75 % Réduction de 10 % des frais d'entrée pour les souscriptions exécutées via Belfius Direct Net.
Sortie	-
Gestion	Max. 1 % Ces frais de gestion font partie des frais récurrents. Pour de plus amples informations concernant les frais récurrents, vous pouvez consulter le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> du fonds.
Risques	Il est rappelé à l'investisseur que la valeur de son investissement peut augmenter comme diminuer et qu'il peut donc recevoir moins que sa mise. De plus amples informations sont disponibles dans le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> ou sur www.belfius.be/risques-investissements .
Indicateur synthétique de risque	Niveau de risque 6. Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité de l'historique du fonds, où 1 représente le risque le moins élevé et 7 le risque le plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (à la baisse et à la hausse) et le plus faible ne signifie pas « sans risque ». La volatilité, traduite par ce niveau de risque, indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus amples informations sont disponibles dans le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> .
Fiscalité	Sur la base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, le régime d'imposition pour les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques est pour les revenus attribués à partir du 1 ^{er} janvier 2013 le suivant : <ul style="list-style-type: none"> précompte mobilier : <ul style="list-style-type: none"> pour les parts de distribution : les dividendes sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 25 %. pour les parts de capitalisation et de distribution : la plus-value potentielle n'est pas soumise au précompte mobilier. Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : 1 % (max. 1 500 EUR) lors du rachat des parts de capitalisation ou en cas de conversion des parts de capitalisation en parts du même ou d'un autre compartiment. Pour plus d'informations relatives au précompte mobilier et à la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) veuillez contacter votre fournisseur de services financiers. Les investisseurs qui ne sont pas soumis à l'impôt belge des personnes physiques doivent s'informer du régime d'imposition qui leur est applicable.
Prospectus	Offre publique. Le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> , le prospectus et les rapports périodiques les plus récents sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier et sur www.belfius.be/fonds . Nous vous conseillons de lire le document <i>Informations clés pour l'investisseur</i> avant de prendre la décision d'investir.

Il s'agit d'un document promotionnel dans le cadre d'une offre publique, établi et distribué par Belfius Banque. Il ne comporte aucun conseil de placement et ne peut être considéré comme tel. Il n'est pas non plus une recommandation et ne doit pas être interprété comme recommandation pour souscrire, ou comme un conseil ou une recommandation pour effectuer une quelconque opération. Ce document n'est pas établi conformément aux dispositions relatives à la promotion de la recherche indépendante en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de faire du commerce avant la diffusion de la recherche en investissement.